

FERMETURE D'UN ETABLISSEMENT SECONDAIRE SIEGE SOCIAL HORS DEPARTEMENT

➤ DOCUMENTS A FOURNIR

- Formulaire M2 (Cerfa n° 11682*06) à fournir en 3 exemplaires originaux.
- Si mandataire : pouvoir autorisant la formalité (original).

➤ PIECES A FOURNIR

- Acte de cession enregistré aux impôts si vente.
ou Acte de résiliation si fin de location gérance.
- Journal Annonce Légal (ou attestation de parution).

➤ FRAIS

- Gratuit pour la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.
- 44,17 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce. (Chèque uniquement)

Nota : les documents sont téléchargeables sur le site internet www.cma-herault.fr